



Conseil communal Trélex

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 JUIN 2026

Le Président, M. Olivier MONTAGUTI, ouvre la séance à 19h00, souhaite la bienvenue au nombreux public, dont le personnel de l'administration communale et plusieurs futurs membres du Conseil communal, et ouvre la dernière séance de la législature 2021-2026.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mai 2026 – 3. Communication(s) du Président – 4. Rapport de la commission ad hoc sur la Réponse de la Municipalité au Postulat « Au sujet de l'enclassement à l'école du Bix » – 5. Préavis n° 05/2026 Comptes communaux 2025 – 6. Préavis n° 06/2026 Rapport de gestion 2025 – 7. Préavis n° 07/2026 Arrêté d'imposition 2027 – 8. Préavis n° 08/2026 Adoption de la révision du Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement – 9. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 10. Mention des préavis à venir – 11. Communication(s) de la Municipalité – 12. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

28 conseillers présents à l'ouverture de séance, puis 29 dès le point 5 (avant le vote), 14 puis 13 excusés et 2 absents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mai 2026

Le Président demande s'il y a des remarques. Des corrections et précisions sont demandées :

Mme Patricia AUDETAT félicite d'abord la rédactrice du PV pour sa performance dans la synthèse des débats ; elle signale en page 3, point 7, amendement n°3, que la subvention communale est fixée à 50 % du montant cantonal, et non à 5 %, et qu'elle est plafonnée à CHF 3'000.-.

M. Stéphane DOEBELI remarque que les votes du Préavis n° 03/2026, en page 5, de 26 oui et 5 abstentions totalisent 31 votants, et qu'il manque donc 1 voix. Le Président confirme qu'une personne n'a pas voté et M. DOEBELI estime qu'il serait plus précis de le mentionner.

M. Roman DAEPPEN félicite également la Secrétaire pour sa rédaction et le respect des délais serrés ; au sujet de la question précédente, il suggère de préciser dans les résultats des votes lorsque des personnes n'ont pas voté. Il estime également qu'il faudrait reformuler après le vote sur les amendements du Préavis n° 02/2026 : « les personnes qui ne votent pas ne sont pas comptabilisées dans le résultat », ce qui équivaut à un vote non exprimé et constitue une abstention de fait.

M. Stephan WENGER corrobore, en confirmant que les non-votants ne sont pas comptabilisés dans le résultat majoritaire, mais constituent une abstention de fait. Le Président ajoute qu'une approbation dite à une large majorité recouvre les abstentions et les non votants.

M. Nicolas CLERC demande de préciser au point 14 qu'il s'informait des radars dans la descente de la route de Saint-Cergue.

Mme Floriane VANAT-DI VETTA corrige également en page 8 la date du Conseil intercommunal de l'APEC qui était le 20 mai et non le 10.

Le procès-verbal n'appelle plus de remarque et est approuvé à une forte majorité avec les modifications demandées. Le Président remercie la Secrétaire pour sa rédaction synthétique et rigoureuse des riches débats.

3. Communication(s) du Président

Le Président adresse plusieurs communications :

- Les vacances de fin de législature seront payées prochainement. Les membres qui auraient changé de référence bancaire sont priés de la communiquer à la Secrétaire du Conseil.
- Il remercie le Conseil durant son année de présidence pour le ton courtois et la qualité des débats.
- Il remercie pour leur travail et leurs interventions les membres sortants du Conseil communal non réélus ou qui ne se sont pas représentés. Il salue les membres sortants de la Municipalité, M. le Syndic Pierre HOFMANN, Mme Evelyne VOGEL, M. Cédric MARZER, qui ne se sont pas représentés. Au nom du Conseil communal, des fleurs leur sont remises en signe de gratitude pour leur engagement sans faille. Force de la démocratie, les deux autorités ont toujours pu travailler ensemble, s'accorder sur leurs désaccords et faire progresser le bien commun. L'assemblée applaudit les cinq municipaux.
- Il rappelle les votations de ce dimanche 14 juin et invite chacun à exercer ses droits démocratiques.
- Il rappelle que les délégués auprès d'un conseil intercommunal votent d'abord dans l'intérêt de ce dernier, avant de penser, le cas échéant, aux intérêts de leur commune. Il rappelle également que le secret des délibérations au sein des comités de direction et des commissions est à respecter.

4. Rapport de la commission ad hoc sur la Réponse de la Municipalité au Postulat « Au sujet de l'enclassement à l'école du Bix »

Le Président passe la parole à M. WENGER, rapporteur de la commission ad hoc. Le rapport ayant été remis avec la convocation, M. WENGER le résume en comparant la réponse de la Municipalité au postulat à la situation narrée dans « Le Procès » de Kafka. Il associe la frustration éprouvée par la commission à celle du protagoniste devant un système qui décide sans expliquer et qui manque de transparence. La Municipalité n'explique pas comment elle a défendu les intérêts de la commune. Il insiste sur l'absence de chiffres précis concernant les coûts des décisions d'enclassement au Bix pour Trélex (transports, encadrement), empêchant le Conseil communal d'exercer sa mission d'attribution des ressources et de contrôler leur bonne utilisation. La commission recommande donc au Conseil de rejeter la réponse de la Municipalité et prie celle-ci de répondre aux multiples questions posées à la prochaine séance.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, on procède au vote sur la réponse de la Municipalité. Auparavant, M. DAEPEN soulève la question de savoir si le vote ne devrait pas porter sur le rapport de la commission. Le Président confirme que la réponse municipale est traitée techniquement comme un préavis et que cela a été vérifié avec le Préfet lors d'une visite.

Le Conseil **rejette** la réponse municipale par **17 voix contre et 10 abstentions, aucune voix favorable**.

5. Préavis n° 05/2026 Comptes communaux 2025

Le Président donne la parole à la Municipale des finances, Mme Evelina GIROD, qui résume quelques points sur les comptes 2025. Malgré une bonne maîtrise des dépenses et un niveau d'endettement sous contrôle, l'année se termine avec un excédent de charges de CHF 311'258.-, nettement meilleur que le montant prévu au budget de CHF 750'000.-. Les revenus fiscaux sont supérieurs au budget de CHF 264'990.- mais inférieurs de CHF 1'320'830.- à ceux de 2024. Cela s'explique par une diminution des recettes de l'impôt sur le revenu de CHF 432'623.- et une progression des recettes de l'impôt sur la fortune de CHF 346'621.- par rapport au budget. De meilleures recettes sur les gains immobiliers affichent un écart positif de CHF 162'262 par rapport au budget. Le revenu de la gravière est de CHF 134'446.-, inférieur

au CHF 300'000.- du montant budgété. Au chapitre des charges, la participation à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise reste lourde, avec un taux d'imposition communal de 55,5 % par rapport à la moyenne cantonale de 67%. L'exercice 2025 marque la deuxième année consécutive avec un excédent de charges. Ce résultat met en évidence un risque structurel pour l'équilibre financier à long terme et confirme qu'il était nécessaire d'augmenter le taux d'imposition de 55,5 % à 57 %, voté en 2025. Mme GIROD prie le Conseil d'approuver les comptes 2025.

Le Président donne la parole à M. DAEPPEN, président de la Commission de gestion. Celui-ci note que les délais ont été très serrés entre les séances et la production du rapport. Il résume en rappelant que seuls 30% du budget sont sous contrôle communal et que 70% des revenus proviennent des rentrées fiscales. Il note que les comptes 2026 seront présentés selon MCH2 et que la fiduciaire est agréée pour traiter les comptes sous la nouvelle méthode. Le déficit d'environ CHF 300'000.- est en amélioration et il en conclut que la Municipalité gère son budget avec rigueur dans les limites qui lui sont données. La COGEST remercie la Municipalité pour sa bonne gestion et recommande au Conseil d'approuver le préavis n° 05/2026.

Le Président ouvre la discussion. M. François VAUTIER s'interroge sur l'absence dans les écritures du montant de CHF 30'900.- prévu au budget pour des places avec borne électrique et sur le détail de ce montant. Mme GIROD répond que la dépense a été faite en 2026. M. VAUTIER estime qu'elle devrait apparaître en transitoire. Mme VOGEL ajoute qu'une partie était destinée aux travaux d'équipements.

La parole n'étant plus demandée, l'on passe au vote. Le préavis n° 05/2026 est **approuvé à l'unanimité**.

6. Préavis n° 06/2026 Rapport de gestion 2025

Le Président donne la parole à M. le Syndic, qui mentionne que la Commission de gestion revient sur le sujet des vacances municipales avec un « carton jaune ». Il réplique que des mesures ont été prises en décembre 2025 avec un formulaire uniforme harmonisant le décompte d'heures, pour la fusion des résultats et une meilleure périodicité du contrôle. Il précise que le travail administratif quotidien demande plus de temps et de contrôle que le traitement des préavis. Par ailleurs, M. HOFMANN signale que l'avis de la Préfecture a été sollicité sur le vote de l'amendement du Préavis n° 04/2026 sur le règlement des vacances ; cet amendement n'est pas recevable, car il ne portait pas sur les conclusions. Toutefois, la Municipalité a décidé de ne pas faire recours auprès du Conseil d'Etat, même si l'article 145 de la Loi sur les communes l'y autorisait. Il remercie la COGEST pour les pistes de réflexion formulées dans le rapport et qui sont en main de la prochaine municipalité. Il prie le Conseil de bien vouloir accepter le Rapport de gestion 2025 tel que présenté.

Le Président donne la parole au président de la Commission de gestion. La COGEST remercie la Municipalité pour sa bonne gestion globale et celle des comptes. Le gros volume de travail excède un Rapport de gestion. Néanmoins, elle estime inacceptable que la gouvernance des vacances n'ait pas été améliorée, en dépit des recommandations répétées de la COGEST année après année en faveur d'une gouvernance uniforme, et non du simple nombre d'heures. L'année 2025 reste non conforme aux exigences de fréquence régulière et de la nécessité d'un cahier des charges. La prochaine COGEST devra vérifier ces points, notamment depuis l'introduction du nouveau système, et en particulier l'introduction d'une gouvernance. Mis à part ce point, la COGEST tient à relever la bonne gestion des dossiers tout au long de l'année et recommande au Conseil d'approuver le préavis n° 06/2026.

Le Président ouvre la discussion. M. VAUTIER remercie pour le Rapport de gestion qui rappelle tout ce qui s'est passé en 2025. Il se réfère à la page 37 et demande de corriger la formulation suggérant que le président non réélu, soit lui-même, avait démissionné ; or il ne s'était pas représenté à la présidence du Conseil en 2025. Le Président assure que la correction sera faite.

M. DOEBELI félicite pour la quantité d'informations relatées dans le Rapport de gestion. Il se réfère à la page 15 qui mentionne les dons aux associations (30% du budget alloués aux dons sont explicités) et demande des précisions sur les 70% restants. Mme GIROD explique que ces 70% comprennent notamment les nombreux dons inférieurs à CHF 200.-, non énumérés. La règle est que l'association ait son siège dans le district et bénéficie à la population de Trélex.

Mme AUDETAT s'enquiert des critères de soutien à des sociétés dites locales, car plusieurs ne sont pas de Trélex. Mme GIROD répond que sont déterminantes soit l'activité sur le territoire de la commune soit l'utilisation des salles communales (qui est importante), même si le siège est hors commune. La mention de la directive de subvention, établie en 2024, l'est à titre informatif.

M. DOEBELI demande également un complément de commentaires en rapport avec l'activité de l'Auberge et ses 862 nuitées enregistrées, soit 47 % de son taux d'occupation. Il souhaite savoir si la Municipalité est satisfaite. M. Philippe DEPIERRE répond que l'Auberge fonctionne à satisfaction de la Municipalité, même si avec des hauts et des bas, et que ces chiffres correspondent aux déclarations des aubergistes.

M. Marcello ALLECA relève que les comptes font apparaître un mandat d'analyse de la situation financière de l'Auberge confié par la Municipalité à Gastroconsult. Il demande que le Conseil soit tenu informé régulièrement, étant donné l'importance de l'Auberge pour la commune.

En rapport avec la gravière, il demande des précisions sur le pronostic positif des revenus attendus pour 2026-2027. M. HOFMANN précise que le plan d'extraction court jusqu'à fin 2027, comme prévu par le plan cantonal. L'entreprise a promis d'extraire un maximum de gravier. Le bureau d'ingénieurs fera le compte des extractions et remblaiements réels en fin d'année.

Mme GIROD signale qu'en page 27, il faut lire que 2026-2027 sont les deux prochaines et dernières années d'exploitation de la gravière.

M. WENGER remercie la COGEST pour son rapport, tout en se disant étonné de son insistance concernant le sujet des vacations municipales (il mentionne le nombre d'heures). M. DAEPPEN réagit et réaffirme que c'est la manière de recueillir les heures qui est en jeu. M. WENGER s'interroge sur les coûts scolaires à charge de la commune, qui augmentent entre 2020 et 2025 de 90% pour 30% d'élèves en plus. M. DEPIERRE répond que tout coûte plus cher, du mode de calcul modifié à la fluctuation importante du nombre d'élèves avec de multiples dépenses (dont celles pour la sécurité) et la création de nouveaux locaux (classes et centre de jeunes). Alarmé par l'unique heure de formation des patrouilleurs, M. WENGER demande des précisions sur le contrôle hiérarchique, les critères de sélection et la responsabilité en cas de dérapage. M. DEPIERRE indique que la responsabilité de l'activité des patrouilleurs est du ressort de l'AISGE qui leur assure cette formation minimale. La Municipalité est satisfaite de ceux de Trélex.

La parole n'étant plus demandée, l'on passe au vote. Le préavis n° 06/2026 est **accepté à la quasi-unanimité, par 27 oui et 1 abstention.**

7. Préavis n° 07/2026 Arrêté d'imposition 2027

Le Président donne la parole à Mme GIROD. La Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 57 % pour 2027 en raison de l'incertitude sur l'impact sur les comptes tant de la nouvelle péréquation intercommunale que de la récente augmentation du taux d'imposition, en particulier l'incertitude sur les revenus fiscaux. La Municipalité se dit cependant optimiste pour l'évolution des finances communales. En effet, selon les statistiques du Canton, Mme GIROD cite des indicateurs démographiques de Trélex rassurants pour le potentiel fiscal : parmi la population active, les 20-39 ans représentent 20 % de la population totale et les 40-64 ans sont 40 %. Les ménages de plus de 4 personnes représentent 30 % du total et ceux de 2 à 3 personnes, 50%. Elle prie par conséquent le Conseil de voter le maintien du taux d'imposition à 57%.

Le Président donne la parole au président de la Commission des finances, M. DOEBELI, qui rappelle que les lignes directrices des finances communales demeurent inchangées. Il confirme que le vote fin 2025 pour passer le taux d'imposition de 55,5% à 57% était de bon aloi. L'effet positif dans les comptes devrait apparaître l'année prochaine et avoir un impact positif sur le déficit tel qu'enregistré cette année. Il estime que l'approche de la Municipalité qui consiste à maintenir le même taux et rester prudente est bonne. Il n'exclut pas de devoir à l'avenir revoir ce taux d'imposition. La COFIN recommande par conséquent d'approuver le Préavis n° 07/2026 et de reprendre les autres taxes figurant en annexe.

Le Président ouvre la discussion. M. WENGER se demande si est correcte la mention en page 3 que « plus de la moitié des investissements de la dernière décennie ont été financés par la trésorerie courante et/ou l'emprunt », alors que le degré d'autofinancement est de 43 %. Si l'autofinancement est de 43 %, l'emprunt est de plus de la moitié des investissements, et moins de la moitié est financée par la trésorerie. La Municipalité confirme que la dette n'est basée que sur des biens immobiliers et que le calcul s'étend sur 10 ans.

M. CLERC demande si la fin de la défiscalisation des rénovations en 2028 entraîne une augmentation des travaux avec un impact négatif sur les futurs revenus fiscaux. La boursière répond qu'il est impossible de prévoir s'il y aura une accélération des travaux, car cela relève de l'initiative privée. M. CLERC demande quelle est l'évolution du revenu d'impôt par habitant. La boursière répond que les comptes 2025 ne reflètent que des acomptes d'impôts passés et ne permettent pas encore de faire des projections. M. MARZER confirme qu'il n'y a pas d'explosion de demandes de permis de construire pour des rénovations, contrairement aux permis pour installations énergétiques.

La parole n'étant plus demandée, le Préavis n° 07/2026 est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

8. Préavis n° 08/2026 Adoption de la révision du Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement

Le Président donne la parole à Mme VOGEL, qui a porté ce projet depuis mars 2019. Sans rentrer dans le détail technique du Préavis, elle retrace l'historique long et complexe de la révision du PACom, qui a connu un report de délai par le Canton :

- Avril 2019 : approbation du Préavis n° 1/2019 sur le crédit d'étude,
- Juin 2020 : approbation du Préavis n°2/2020 pour modifier la limite territoriale entre les communes de Trélex et Grens au lieu-dit les Migerendes,
- Juin 2021 : rencontre de la Municipalité et de la Commission construction urbanisme,
- Avril 2022 : formalisation de la séparation de la parcelle 15,
- Octobre 2023 : nouvelle rencontre avec la Commission construction urbanisme,
- Novembre 2023 : séance d'information à la population,
- Février 2024 : mise à l'enquête publique qui a suscité 14 oppositions décrites dans le Préavis,
- Juin 2024 : les opposants sont reçus en séances de conciliations, la Commune a accepté d'entrer en matière pour 2 d'entre eux opposants avec l'accord du Canton sur ces dossiers,
- Janvier 2025 : réception de demande de 2 membres de la famille de Mme Isabelle VANAT qui présentent un projet de centre médical ; la Municipalité accepte d'entrer en matière et met à disposition l'urbaniste pour les soutenir,
- Juin-juillet 2025 : enquête complémentaire pour les 2 dossiers qui avaient soulevé des oppositions (erreur de plan et statut des parcelles),
- Décembre 2025 : rencontre avec la Conseillère d'Etat Mme LUISIER : la demande de Mme I. VANAT est refusée par le Canton,
- Janvier 2026 : rencontre avec Mme I. VANAT pour lui présenter le refus du Canton,
- Février 2026 : enquête complémentaire sur la parcelle 644 qui ne suscite pas d'opposition.

En conclusion du parcours de cette révision du PACom, Mme VOGEL prie le Conseil d'approuver le Préavis et son règlement, et de lever les oppositions restantes.

Le Président salue la présence de Mme FLAURAUD (Bureau d'architectes DOLCI) qui présente des points techniques de la révision du PACom et explique la procédure en cas d'adoption du PACom : approbation cantonale et délai de 3 jours pour en informer la population au pilier public, délai référendaire de 10 jours après publication au pilier public (5 personnes pour former un comité référendaire), délai de 30 jours pour recueillir les signatures de 15% du corps électoral en cas d'acceptation du référendum de la Municipalité.

Dans le même temps, les opposants qui n'auraient pas retiré leur opposition seraient notifiés de l'approbation cantonale et disposeraient de 30 jours pour faire recours. Les fêtes judiciaires du 15 juillet au 15 août sont à prendre en compte.

Dans le cas où le Conseil refuse le Préavis ou qu'il vote une modification, l'entier du processus serait à refaire, avec examen préalable du Canton, enquête publique et, si absence d'opposition, approbation cantonale directe ; en cas d'opposition, le processus implique de repasser devant le Conseil, avec le risque de l'évolution du contexte légal.

Le Président précise qu'il n'y a pas de risque de conflit d'intérêt avec M. GRAEMIGER et Mme VANAT-DI VETTA, tous deux conseillers, car l'opposition portée par le premier n'a plus cours, et Mme I. VANAT n'est pas la conseillère présente. Il passe ensuite la parole à la Commission Construction et Urbanisme et son rapporteur. M. WENGER rapporte l'avis très favorable de la commission, saluant le « travail de dentelle » réalisé par la Municipalité pour régler chaque détail dans un carcan législatif serré, densifier le centre et dédensifier le reste sans préjudice aux habitants. Il félicite en particulier le travail de la Municipalité pour les solutions proposées, sa gestion des parcelles constructibles non construites et des oppositions. Il note que les zones de verdure ont été préservées sans préjudice pour les habitants et que deux parcelles en face de la gare sont devenues zone agricole en l'absence de projet de construction. Le travail a été mené jusqu'au bout avec une modernisation du règlement importante et bénéfique. La Commission recommande au Conseil d'approuver les conclusions du Préavis n° 08/2026 et son règlement.

Le Président ouvre la discussion. M. Christophe GRAF s'associe aux remerciements de la Commission et demande quelle sera la durée de validité du plan. Mme VOGEL lui indique qu'elle sera de 15 à 20 ans.

Mme Diane MARCOZZI demande quelle est la position actuelle de Mme I. VANAT envers le refus du Canton. Mme VOGEL indique que les deux oppositions et celles mentionnées dans le Préavis sont toujours valables, mais objets de la demande de la Municipalité au Conseil de les lever formellement. Le Président ajoute que cette décision inhabituelle pour le Conseil est propre au PACom et se différencie des oppositions dans un projet de construction, qui sont de compétence municipale.

M. ALLECA s'assure du nombre d'oppositions restantes, elles sont au nombre de onze. Il demande si le Conseil peut émettre la décision de garder la parcelle 129 comme lieu de rencontre et d'activités. M. WENGER indique que c'est une zone à bâtir logique, mais que changer ce point exigerait de trouver des équivalences au centre du village et de refaire toute la procédure. En complément, le Président rappelle l'expérience du Préavis n° 14/2021 relatif au droit de superficie à la fondation Equitim. C'est le projet qui avait été retiré par la Municipalité et non la volonté de conserver un espace de verdure.

Mme Sarah BERNEY demande si l'on disposera encore de zones pour l'implantation future d'entreprises. Le Président précise que ce sujet est du ressort de la LAT, sans marge de manœuvre de la Municipalité. Mme VOGEL le confirme ; les zones artisanales sont toutes occupées et la Zone centrale est destinée à l'habitat, aux constructions d'utilité publique ainsi qu'aux entreprises moyennement gênantes.

Le débat étant clos, le Président lit l'ensemble des conclusions sur lesquelles voter. Au vote, le Préavis n° 08/2026 et son règlement sont **acceptés à la quasi-unanimité, avec 27 oui et 1 abstention**. Mme VOGEL remercie l'assemblée qui l'applaudit.

9. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- **APEC** : Mme VANAT-DI VETTA présente les points saillants soulevés au CI du 20 mai 2026 :
 - + Réduction des cotisations de Trélex CHF 36'912.- en 2026, due à un trop-perçu sur 2025. Le coût actuel est d'environ CHF 9.- /habitant/mois.
 - + La nouvelle STEP-APEC du Lavasson : budget CHF 92 millions, subventions attendues de CHF 11 millions, mise en service prévue en 2028, capacité cible de 72'500 équivalents habitants. Des technologies de pointe permettront le traitement des micropolluants (charbon actif), la réduction de l'azote, la valorisation de la chaleur pour le réseau de chauffage à distance à Gland (moins 20% des besoins environ). Le coût global estimé est de CHF 250'000.- pour Trélex. La communication et l'identité visuelle ont été modernisées.

Mme VANAT-DI VETTA est applaudie. M. DAEPPEN remercie et rappelle le coût minime de CHF 9.- par mois/habitant. Il demande à combien sera le coût futur pour la commune et s'il existe d'autres sites en

activité en Suisse visitables traitant les micropolluants. M. MARZER, président du CODIR, rappelle que l'actuelle STEP est amortie depuis longtemps, si bien que les coûts sont contenus. L'augmentation est estimée à 50% par équivalent-habitant (inclus les entreprises), soit un peu plus de 50% pour les habitants et environ CHF 250'000.- pour la Commune au total. La facture dépend de la consommation d'eau. Deux nouvelles filières traitent les micropolluants, par ozonation et par charbon actif, mais M. MARZER n'est pas sûr de sites précis. Il remercie Mme VANAT-DI VETTA pour sa présentation.

M. David VOGEL souhaite que la présentation conçue par Mme VANAT-DI VETTA soit jointe en annexe. Mme VANAT-DI VETTA indique qu'elle est consultable sous le lien : <https://canva.link/ikv5qzk5s3evbp7>

10. Mention des préavis à venir

M. Le Syndic annonce que les préavis qui seront présentés après la pause estivale sont principalement les habituels préavis de début de législature.

11. Communication(s) de la Municipalité

M. le Syndic tient à remercier les trois Commissions qui ont examiné les préavis présentés, en particulier la Commission Construction et Urbanisme, et Mme VOGEL qui a porté le Préavis n° 08/2026 durant de longues années pour le faire aboutir. Il remercie M. WENGER pour son travail d'explication.

Il prononce ensuite un discours d'adieu marquant la fin de ses 25 ans à l'exécutif. Il évoque ses dicastères et des points marquants. Aux finances, la profession de boursier/ère a beaucoup changé, notamment avec le passage à l'informatique. Aux forêts, la création de l'ACP et le hangar à plaquettes forestières constituait un projet qu'il avait à cœur de mener à bien pour 20 communes, qui ont financé entre CHF 10'000.- et 100'000.- ; il compare ce projet à une fusion de communes, avec moins de CHF 200'000.- de chiffres d'affaires à plus de CHF 600'000.- aujourd'hui, avec la vente de 12'000 m³ de plaquettes. Enfin, la gestion des gravières a connu des hauts et des bas au fil du temps. De ses 6 ans à la syndiculture, il retire par exemple que l'expérience, enrichissante, se distingue de celle de municipal.

Il prodigue ses remerciements au collège municipal et à l'équipe administrative très professionnelle. Il fait l'éloge de la fidélité exceptionnelle à la Commune de Mmes Josiane JOSEPH (25 ans), Elisabeth CONSTANTIN (20 ans) et Nicole KRUMMENACHER (15 ans), et MM. Raphaël PERELLI (15 ans) et David FENIELLO (5 ans). Il remercie également Mmes Sabrina GALASSO et Princia JOSSERON pour leur soutien au Greffe et l'ensemble du Conseil communal et les deux présidents, MM. VAUTIER et MONTAGUTI.

M. MARZER remercie ses collègues et le Conseil pour ces années de travail constructif depuis environ 10 ans, dans le contexte d'une société de plus en plus divisée, ainsi que le personnel communal. Il exhorte les autorités élues à maintenir le dialogue au sein du Conseil communal dans l'intérêt du village. Les préavis vivement débattus ne lui laissent pas de regret.

Mme VOGEL exprime le tournant que représente pour elle de quitter la politique, après 10 ans comme municipale, 24 heures sur 24, et 27 en engagements divers dans les affaires communales. Elle souligne l'enrichissement humain, la difficulté croissante de la communication notamment sur les règlements avec l'application et l'explication de lois complexes, l'importance du service public et des débats avec le Conseil.

Mme GIROD remercie les membres du collège et du Conseil qui quittent leur fonction et rappelle que la vitalité démocratique s'exprime dans une commune par l'engagement par conviction de ses autorités en faveur de l'intérêt général. Elle adresse un hommage vibrant et personnel aux trois municipaux sortants, M. HOFMANN, Mme VOGEL et M. MARZER, ainsi qu'à la précieuse contribution de chaque employé de la Commune. Avec le passage de relai, c'est une transmission de responsabilité et de défi. Avec la nouvelle législature, une nouvelle équipe se mettra en place pour de nouveaux projets.

L'assemblée applaudit chaleureusement le Syndic, les municipaux et le personnel communal.

12. Propositions individuelles et divers

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. M. WENGER remercie le Syndic pour ses mots de remerciements sur le PACom. Il relève l'importance et la qualité des débats malgré des désaccords, signe d'une législature constructive. Il exprime sa reconnaissance pour l'investissement des municipaux en faveur du bien commun.

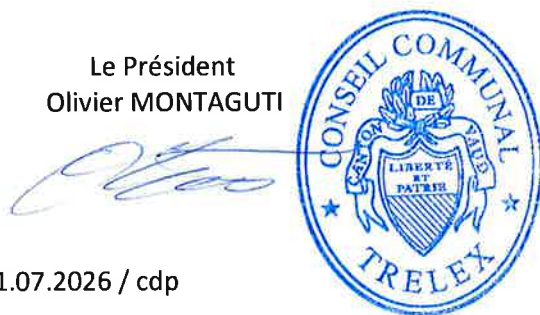
Revenant au collège du Bix, il demande confirmation qu'aucun élève ne sera plus dans des Portakabin dans aucun des cinq villages. M. DEPIERRE confirme que c'est le cas, en l'état de ses connaissances.

La parole n'étant plus demandée, le Président annonce qu'un cadeau de fin de législature original a été créé par Mme Barbara HENRY et M. Bastien MORAX pour les membres du Conseil communal, de la Municipalité et pour le personnel communal : une planchette apéro avec logo communal et son couteau gravé « Législature 2021-2026 », accompagnée d'un saucisson.

Il clôt la dernière séance de cette législature sous les applaudissements et invite toutes les personnes présentes à une grillade organisée pour finir en beauté.

La séance est levée à 21h40.

Le Président
Olivier MONTAGUTI



La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 31.07.2026 / cdp

Annexe : Présentation de Mme VANAT-DI VETTA sur l'APEC et les travaux de la STEP



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA CÔTE (APEC)

CONSEIL COMMUNAL DU VENDREDI 12 JUIN 2026

par Floriane VANAT-DI VETTA - juin 2026



ORDRE DU JOUR

- préavis n°20 relatif aux comptes de l'exercice 2025
 - rapport de gestion 2025
 - communication du comité de direction
- 



conseil intercommunal de l'APEC mercredi 20 mai 2026 à St-Cergue



et pour Trélex ?

Trélex a payé 191'892.- CHF en 2025
Participation pour Trélex = 154'980.- CHF
(pour 1427 habitants raccordés)

La déduction se montera à 36'912 CHF
pour le 1er acompte 2026.





Quelques chiffres 2025

Genolier
2'004 h.
246'561.-

Gland
13'968 h.
1'629'188.-

Givrins
1071 h.
115'758.-

21 communes
37'641 h.
4'322'776.-



nouvelle station d'épuration - Lavasson

92'165'160.-
(11'745'951.-
subventions
attendues)

Capacité :
72 500
équivalents
habitants à
l'horizon 2055

Technologies
avancées :
traitement des
micropolluants,
biogaz, panneaux
photovoltaïques

Collaboration
avec
ThermorésÔ
pour la
valorisation de la
chaleur

Début des travaux : 23 septembre 2025



communication et identité visuelle



- Nouveau logo "step-apec Lavasson"
- Stratégie multicanale : site web, réseaux sociaux, panneaux d'information sur le chantier

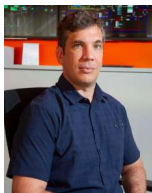
Objectifs : informer, valoriser les innovations,
documenter le chantier





- 

**Fiduciaire
Widmer**



HISTORIQUE

APEC

- 55 ans (3 mars 1970)
- 21 communes



STEP

- 50 ans (début de travaux 1976)
- 1980 mise en service
- 46,9 km de canalisations
- pour 40'000 équivalents-habitants.

Chiffres clés 2025

Volume d'eau traitée : 3 132 169 m³

Déchets retenus par le micro tamiseur : 134 t

**Production électrique : 831 971 kWh
(59,8 % de couverture)**

campagne sur les déchets à ne pas jeter aux toilettes





Conclusion

Année **2025** marquée par le lancement du chantier de la nouvelle STEP, modernisation de la gouvernance, gestion durable et innovante.

Infos du comité de direction

les travaux de la nouvelle STEP avancent bien



